INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

sage ADOUR AVAL

SAGE ADOUR AVAL ET PROJETS TERRITORIAUX

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
MARDI 28 JUIN 2022

Date : mardi 28 juin 2022
Lieu : Saint-Lon-les-Mines
Pièces jointes : diaporamas de séance
liste de présence

Ordre du jour :

- Information sur la stratégie de gestion quantitative du bassin de l'Adour
- Présentation du Plan d'Actions Territorialisé (PAT) de l'AAC d'Orist
- Présentation des résultats d'une étude sur la communication des SAGE – non présenté

- **Accueil par Damien Delavoie, Président de la CLE**

Damien Delavoie introduit la réunion et expose l'ordre du jour.
Avant le début de la réunion et notamment de la présentation du PAT de l'AAC d'Orist, il évoque les termes du bilan d'activité 2021 de la chambre d'agriculture des Landes, évoquant « le diktat du zéro phyto imposé par le SAGE Adour aval » ; il regrette ces termes et rappelle que le SAGE est issu d'un travail de concertation, qu'il a évolué tout au long de l'élaboration et qu'il a été validé par une très large majorité des membres de la CLE, confirmant à la fois son utilité et son aspect consensuel.

- **Information sur la stratégie de gestion quantitative du bassin de l'Adour**

Cf. diaporama dédié

Au niveau du bassin Adour-Garonne, une stratégie de gestion quantitative est établie visant à moyen terme le retour à l'équilibre de territoires en déficit quantitatif – territoires sur lesquels les besoins

en eau pour les différents usages sont supérieurs aux ressources disponibles. La stratégie est établie par bassins versants. Les EPTB ont été associés à la démarche.

L'Institution Adour a élaboré la stratégie de gestion quantitative du bassin de l'Adour 2022-2027. Cette stratégie comprend plusieurs volets d'actions (économies, pratiques, projets structurants, etc.) et concerne indirectement d'autres thématiques liées à la quantité, et notamment la qualité de la ressource ou encore la satisfaction durable des usages prioritaires (AEP notamment).

Avant d'être prochainement adoptée par le comité de bassin Adour-Garonne, cette stratégie est soumise à l'information d'acteurs locaux, notamment via les CLE.

L'enjeu de disponibilité de l'eau n'est pas très prégnant ou perceptible à ce jour en Adour aval mais le sera à l'avenir. Des enjeux liés existent cependant déjà : qualité AEP, disponibilité AEP dans la durée, qualité des milieux naturels à l'étiage, débits de dilution des STEP, etc.

Stéphane Simon (Institution Adour - responsable service ressource en eau) présente le contexte de cette démarche et les axes de travail qui seront mis en œuvre sur la période 2022-2027 à l'échelle du bassin de l'Adour. Cela permet aux membres de la CLE Adour aval de comprendre les situations existantes sur les bassins en amont.

Synthèse des discussions

Monsieur Lescoute interroge sur l'effet des pluies sur le décalage des prélèvements.
Cet effet dépend des secteurs et de l'état de l'assolement. En moyenne, sur une pluie conséquente, on peut décaler les prélèvements d'irrigation d'environ une semaine à 10 jours.
Le soja consomme à peu près autant d'eau que le maïs ; le tournesol consomme moins. Ceci étant précisé, la mise en place de ces cultures dépend de l'existence de filières pour les utiliser, et de contextes des marchés au niveau mondial qui ne sont pas maîtrisés localement. La filière maïs reste à ce jour majoritaire sur une grande partie du bassin de l'Adour. Les cultures sous contrats se développent sur les secteurs où l'accès à l'eau est sécurisé.

Monsieur Estrade (chambre d'agriculture 64) précise que toutes les surfaces agricoles sécurisées en eau sont facilement transmises car elles garantissent les revenus aux agriculteurs. Les surfaces sans accès à l'eau sont difficilement transmises au départ d'un agriculteur.

- **Présentation du Plan d'Actions Territorialisé (PAT) de l'AAC d'Orist**

Cf. diaporama dédié

Le PAT de l'AAC d'Orist est en fin d'élaboration et sera validé en comité de pilotage du PAT cette année. Christine Dardy, animatrice du PAT au sein du syndicat EMMA, vient présenter à la CLE les objectifs et actions prévues pour les 5 prochaines années pour améliorer la qualité de l'eau des captages d'Orist vis-à-vis des produits phytosanitaires. Elle présente également les indicateurs de suivi de mise en place des actions et des effets sur la ressource, ainsi que les financements prévisionnels.

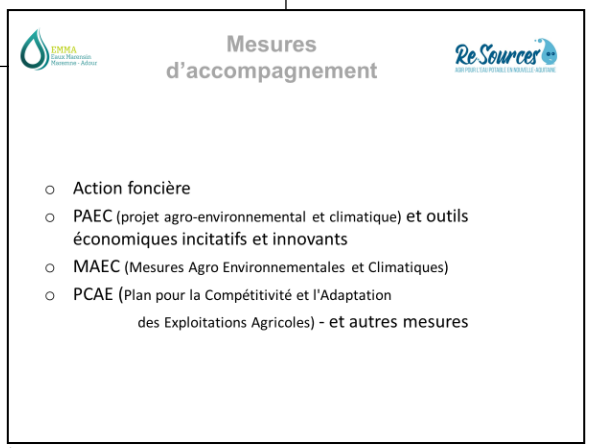

<u>Synthèse des discussions</u>

Il est précisé que le maïs est la culture qui a la meilleure marge à ce jour, ce qui ne facilitera pas la mise en place de nouvelles cultures et filières.

Parmi les autres cultures possibles sur l'AAC, le chanvre est évoqué, qui doit être utilisé en rotation avec d'autres cultures. Le miscanthus est une culture qui se met en place de manière pérenne ; Monsieur Estrade précise tout de même qu'il n'existe pas de filière satisfaisante pour cette culture. Il existe sur l'AAC une filière possible pour les palmiers de décoration.
Monsieur Delavoie rappelle que l'agriculture doit permettre l'alimentation ; il convient d'être prudent sur les filières non alimentaires.

2 types de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont en cours d'instruction, pour apporter des aides directes aux agriculteurs :

- *des MAEC surfaces instruites par le Département des Landes en partenariat avec le syndicat EMMA et la chambre d'agriculture des Landes. Ces MAEC permettent de contractualiser sur les surfaces souhaitées par l'agriculteur ;*
- *des MAEC système mises en place dans le cadre de la PAC 2023-2028. Ces MAEC nécessitent que 90% de la surface de l'exploitation soit contractualisée pour les changements de pratiques.*

Ces MAEC sont encore en instruction et il n'est pas encore certain qu'elles soient toutes mobilisables sur le secteur de l'AAC. L'instruction est relativement longue car elle se fait entre 2 cycles européens de MAEC ce qui nécessite de construire un projet sur la base des anciennes MAEC en anticipant les suivantes.

Le PAT prévoit un objectif « zéro métolachlore » ; il est rappelé qu'il est insuffisant d'atteindre cet objectif en ne réalisant que des substitutions de molécules.

Il conviendra de s'assurer de la mobilisation des agriculteurs et du maintien des nouvelles pratiques au-delà des 5 ans du PAT et des contractualisations MAEC. Les objectifs fixés dans le SAGE trouvent leur utilité ici. L'enjeu de ce PAT et de penser à l'avenir plus lointain ; les agriculteurs doivent prendre conscience que leur engagement doit dépasser la durée du PAT. La ressource restera toujours sensible aux activités en surface.

Monsieur Estrade (chambre d'agriculture 64) rappelle que la latitude économique des exploitations est souvent très faible pour engager des changements de pratiques. Cependant, une prise de conscience générale du monde agricole existe, notamment sur ces enjeux de santé publique.

Monsieur Lescoute interroge sur la possibilité de mettre en place des boisements à l'intérieur des périmètres de protection rapprochés (PPR). Ceci n'est pas interdit. Sur le PPR du forage F6, le « zéro phyto » est obligatoire dans les 3 ans avec des solutions d'indemnisation des agriculteurs.

Une étude est en cours pour la mise en place de surfaces d'agrivoltaïsme sur le secteur de l'AAC de Saint-Gein (700 ha) et d'Orist (18 ha), dans les PPR. Il est précisé qu'il s'agit d'un projet privé, indépendant des actions du PAT d'Orist.

Monsieur Lescoute demande à ce que le lien soit fait avec les communautés de communes sur les questions de stratégie et de réserve foncières.
Il évoque ensuite la question des couverts agronomiques, qui se développent. Il précise que cette pratique est intéressante mais le couvert ne fonctionne pas chaque année pour autant, les aléas peuvent toujours exister.
Enfin, il insiste sur le fait qu'un changement de pratique n'est pas sécurisant lorsque l'agriculteur exploite une culture qui fonctionne déjà très bien. Un accompagnement important et un suivi individuel soutenu seront indispensables pour les agriculteurs qui ont besoin d'une personne conseil référente et d'une aide à la décision.

Monsieur Pouyanné évoque les montants financiers prévus pour la mise en œuvre des actions du PAT, qui semblent élevés mais qui ne représentent pas ce que les agriculteurs percevront réellement. Il s'agit de montants potentiels maximums, répartis aussi sur les besoins d'animation par les OPA et le syndicat.

Monsieur Lejus (service chambre d'agriculture Landes) rappelle que les MAEC ne sont pas encore instruites. De plus, les contextes de chaque exploitation et les réalités des agriculteurs pèseront pour la possibilité de mise en place de changements de pratiques.

- **Présentation des résultats d'une étude sur la communication des SAGE**

Non présenté – reportée à une prochaine instance.

- **Conclusion de la séance**

Monsieur Delavoie, Président de la CLE, propose de reporter la présentation des résultats de l'étude sur la communication des SAGE du bassin de l'Adour a une autre instance plus tard dans l'année. Il remercie l'ensemble des participants.
La séance est levée.

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Feuille de route – Gestion quantitative

établie par l'EPTB Adour pour 2022-2027

. Contexte

. Présentation par axe (5 axes + gouvernance)

*Document rédigé et diffusé **en juin 2022***

www.institution-adour.fr

Stratégie d'équilibre milieux/usages nécessaire pour :

- Répondre à l'objectif commun d'équilibre quantitatif de l'eau prenant en compte le changement climatique
- Restaurer la confiance entre les acteurs et lever les freins pour accélérer la mise en œuvre des leviers
- Engager dès à présent des actions nécessaires pour le long terme, pour répondre aux impacts du changement climatique
- Prôner une démarche territorialisée et opérationnelle s'appuyant sur les acteurs des territoires dont les EPTB

GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Le président du comité de bassin

- a mandaté (en novembre 2021) les EPTB pour assurer la coordination à l'échelle des grands sous-bassins dans le cadre de la stratégie territoriale

- a invité l'Institution Adour à proposer **d'ici juin 2022** une feuille de route opérationnelle pour la période 2022-2027 déclinant les 5 axes de la stratégie de de retour à l'équilibre décidé au comité de bassin du 15 septembre 2021

GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Une stratégie en 5 axes

- Axe 1 - Dynamiser la mise en place de démarches PTGE en mobilisant l'ensemble des leviers nécessaires aux besoins des territoires
- Axe 2 - Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficience des usages
- Axe 3 - Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation
- Axe 4 - Réduire les périodes de gestion de crise
- Axe 5 - Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins milieux/usages sur le long terme

GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

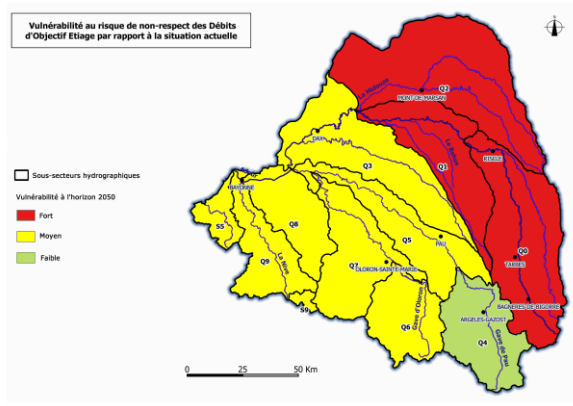

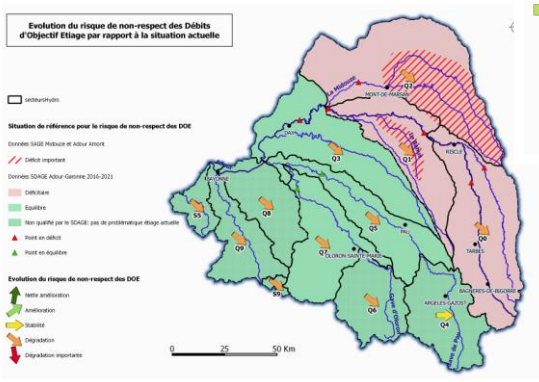

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Territoires concernés

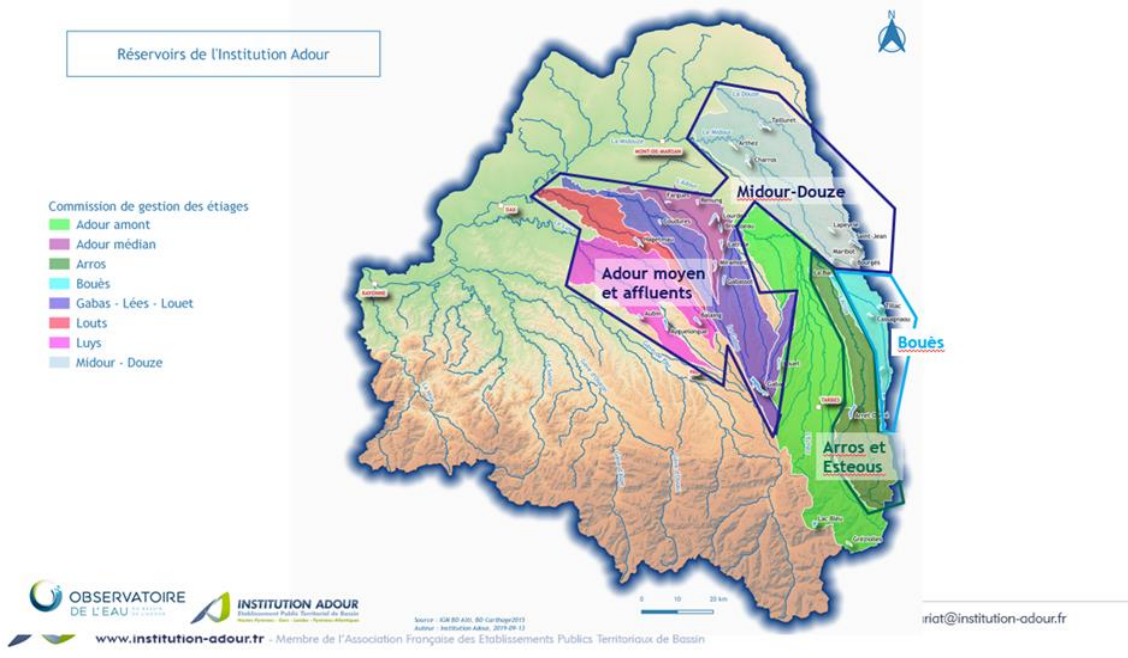

OBSERVATOIRE DE L'EAU
INSTITUTION ADOUR
riat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Axe 1 : Favoriser l'émergence et dynamiser la mise en œuvre des démarches de PTGE pour le retour à l'équilibre quantitatif et les démarches d'anticipation

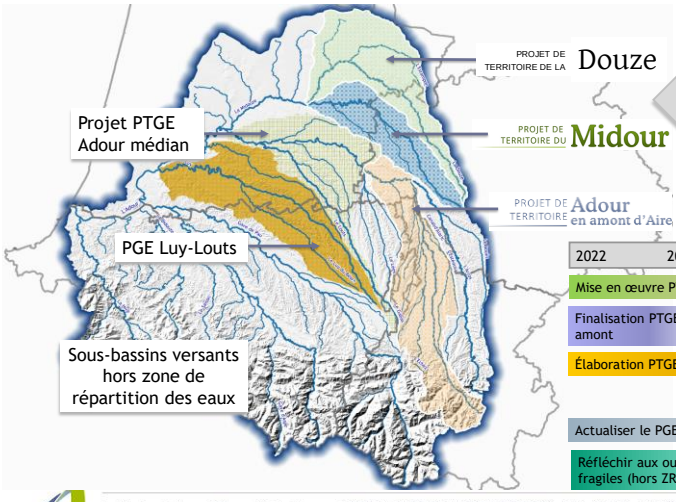

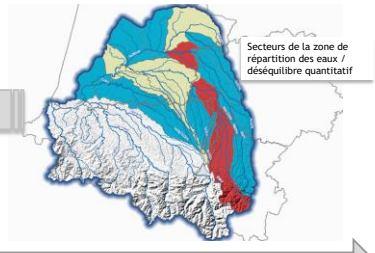

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Axe 1 - 1.1 Dynamiser la mise en œuvre du PTGE Midour

PROJET DE TERRITOIRE DU Midour

Porteurs : INSTITUTION ADOUR Etablissement Public Territorial de Bassin Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

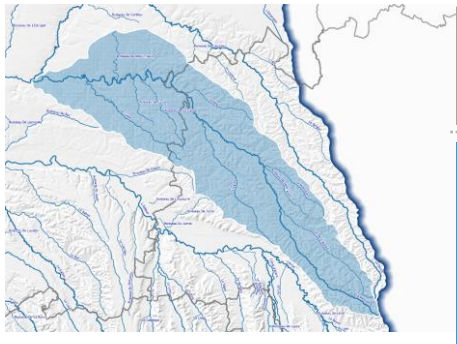

déséquilibre estimé à :
- 3 Mm³ en 2020
- 10 Mm3 en 2050

à usages constants

2022-2037

- Déployer les 4 familles d'actions pour la résorption du déséquilibre
  3 Mm³ | 1,75 Mm³ | 2,15 Mm³ | 3,2 Mm³

2022-2023

- Recrutement animatrice actions agricoles
- Lancement études et maitrise œuvre pour réutilisation eaux usées de la station de Conte et pour confortement stockage
- Structuration du partenariat pour réutilisation eaux usées de la station de Nogaro

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

Axe 2 : Engager des programmes d'économies d'eau et d'efficience des usages pour restaurer les équilibres

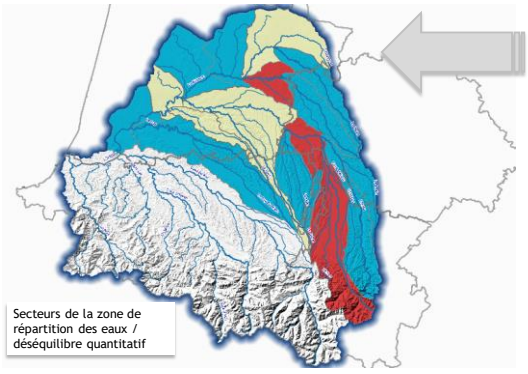

Alimentation en eau potable
Traitement des eaux usées
Urbanisme
Milieux aquatiques
Agriculture
Gestion collective de l'eau
Autres usages économiques et touristiques

2022	2023	2024	2025	2026	2027

- Pérennisation des outils et données de pilotage
- Sensibiliser, communiquer et former sur les économies d'eau
- Décliner des cadres réglementaires et financiers adaptés
- Étudier et expérimenter les alternatives aux prélèvements en rivière
- Sécuriser la qualité et la quantité de la ressource pour l'AEP
- Préserver ou améliorer les capacités des zones humides à réguler les débits et soutenir les étiages ; Promouvoir leurs services écosystémiques - valoriser les solutions fondées sur la nature

Axe 3 : Sécuriser les prélèvements agricoles et faciliter la gestion collective de l'irrigation en articulant le rôle de l'OUGC avec les démarches territoriales

Agriculture
Gestion collective de l'eau

irrigadour
gestion de l'eau pour l'irrigation agricole

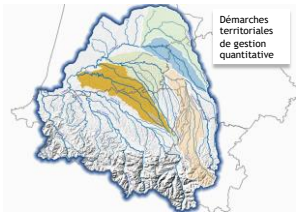

2022	2023	2024	2025	2026	2027

- Poursuite de l'implication de l'OUGC Irrigadour dans l'amélioration de l'efficience de la gestion du soutien d'étiage
- Évolution des règles de répartition et limitation de l'irrigation gravitaire sur le bassin de l'Adour amont
- Améliorer la connaissance des retenues collectives et individuelles d'irrigation non ou partiellement mobilisées
- Poursuite d'actions communes d'acquisition de connaissances et de diffusion de nouveaux outils
- Détermination de volumes disponibles hautes eaux et basses eaux sur différentes ressources, dans le cadre du renouvellement de l'autorisation unique pluriannuelle

Axe 4 : Réduire les périodes de gestion de crise quantitative et contribuer à leur gestion optimale

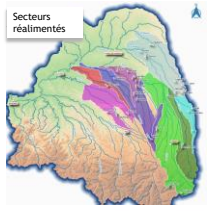

2022 2023 2024 2025 2026 2027

- Poursuivre la gestion débimétrique concertée
- Assurer le suivi par le maintien des moyens humains et matériels des services de l'État pour l'apport de données fiables
- Déclinaison du plan de crise suite au décret gestion quantitative
- Décliner les principes du plan de crise Adour sur les affluents réalimentés en instaurant plusieurs niveaux de gravité conformément au décret du 23 juin 2021
- Optimiser la gestion des retenues existantes pour sécuriser les besoins des usages et du milieu
- Valoriser et améliorer les connaissances sur les interactions entre les eaux souterraines et les cours d'eau

Axe 5 : Sécuriser le soutien d'étiage et les besoins des milieux et usages sur le long terme

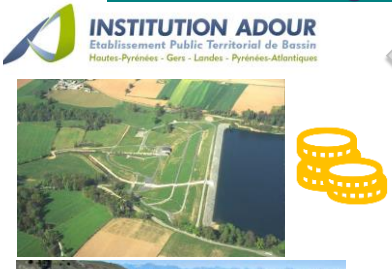

2022 2023 2024 2025 2026 2027

- Poursuivre la logique de politique tarifaire de l'EPTB Adour sur les axes réalimentés
- Faire évoluer le modèle économique du soutien d'étiage pour prendre en compte les bénéfices pour les usages non préleveurs
- Sécuriser les volumes de concessions hydroélectriques et modalités de soutien d'étiage
- Rétablir et mobiliser les volumes et/ou débits des retenues agricoles ou retenues sans usages
- Mobiliser de nouvelles ressources sur les sous-bassins
- Participer à la réflexion sur l'évolution des DOE et autres débits de référence
- Réfléchir à de nouvelles modalités d'incitation aux baisses de prélèvements dans la gestion du soutien d'étiage, en fonction de l'évolution des conditions climatiques et hydrologiques et des usages en cours de période d'étiage
- Sécuriser les usages et notamment l'AEP sur les nappes profondes

Axe 6 : Gouvernance pour le suivi de la feuille de route

INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat technique local Adour
+ EPTB

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

Aire d'Alimentation des Captages d'ORIST
Point sur le Plan d'Action Territorial
28 juin 2022

Localisation de l'AAC

4 communes concernées, Orist, Pey,
St Lon les Mines, Bélus

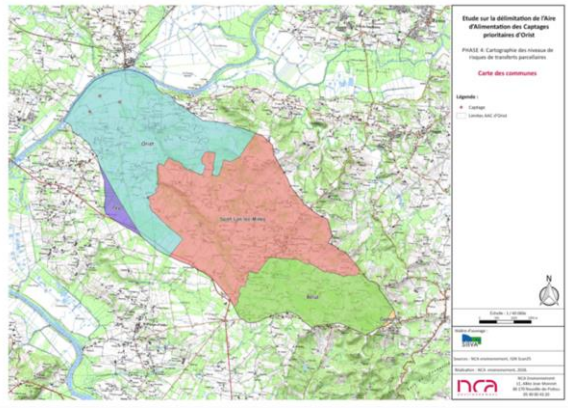

EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

Ordre du jour

- Articulation du SAGE et du PAT
- Rappel actions réalisées et en cours sur l'AAC pour améliorer la qualité des eaux
- Point sur les niveaux de pollution
- Point sur la vulnérabilité de l'AAC
- Résumé des diagnostics agricoles et socioéconomique
- Objectifs et actions du Plan d'Action Territorial
- Gouvernance

EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

Calendriers PAT/SAGE

PAT

- **2015 Classement captage Conférence Environnementale :**

Obligation pour EMMA d'élaborer un PAT

- **2019-2021 co-construction du PAT**
- **2022 : validation du PAT en comité de pilotage, signature du contrat Re-Sources**
- **2023-2027 : mise en œuvre, base du volontariat**

(Si **objectifs non atteints, classement en ZSCE possible par M. le Préfet, plan d'action**

SAGE

- **2012 : étude de faisabilité du SAGE**
- **2015-2017 : état des lieux enjeux objectifs stratégie**
- **2018-2019 : rédaction des documents : PAGD, règlement, rapport environnemental**
- **2021 : validation par la CLE**
- **2021-2022 : consultations, enquêtes publiques, approbation**
- **2022 : mise en œuvre, les règlements s'appliquent**

3 règles dans le SAGE sur le secteur A à Orist :

R1 et R2 sur les bandes tampon

R3 sur le secteur A : objectif zéro-phyto

EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

Calendrier du PAT

2015: Classement captages Prioritaires Grenelle pour leur niveau de pollution en produits phytosanitaires:
--->obligation d'élaborer un PAT
2017: Dérogation préfectorale pour 3 ans/Eaux Brutes (dépassement du seuil de potabilisation 2µg/l)
2019: Une unité de traitement au charbon actif
2019-2020: 2 diagnostics, agricole et socioéconomique
2019-2022: Co-construction du PAT en groupe de travail, mission médiation Chambre
2022: Validation du PAT par l'Agence de l'Eau et le Comité de Pilotage
Fin 2022: Signature du contrat Re-Sources
2023-2027: Mise en œuvre, sur la base du volontariat

EMMA
Eaux Marensin
Maremne - Adour

Actions passées et en cours pour l'amélioration de la qualité de l'eau

2002 Convention Agriculture Environnement
2011 Opération Charte Eau'Rist
2018 Convention Spécifique Captages

Fonctionnement en multi-partenariat: CD40 AEAG, CA40, FDCUMA, ALPAD, Coopératives

Objectif: baisse de la pression phytosanitaire
- Moindre utilisation du S Métolachlore (mais substitution DMTA-P),
- Techniques alternatives aux produits phytosanitaires (binage, destruction mécanique des couverts),
- Lutte contre les pollutions accidentelles (aires de lavage),

- → 1er niveau d'amélioration de la qualité de l'eau

Vulnérabilité et pressions sur l'AAC

3 captages prioritaires « Grenelle » à ORIST en 2015

- Deux métabolites de désherbant, les Métolachlore ESA et OXA
- Niveaux inférieurs au seuil des Eaux Brutes (0,2µg/l par molécule, 0,5 µg/l pour le total des molécules) mais au-delà des 0,1µg/l, évolution favorable des teneurs en pesticide
- Le forage F3 plus impacté, effondré fin 2019
- Deux nouveaux forages, les F6 et F7 (2020), le total-pesticides reste identique

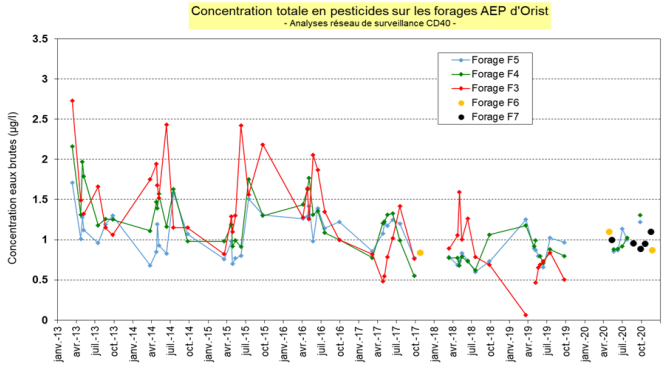

métolachlore ESA et OXA, acétochlore ESA et atrazine déséthyl

Vulnérabilité et pressions sur l'AAC

- Eaux Brutes Mélangées: une tendance à l'amélioration de la qualité

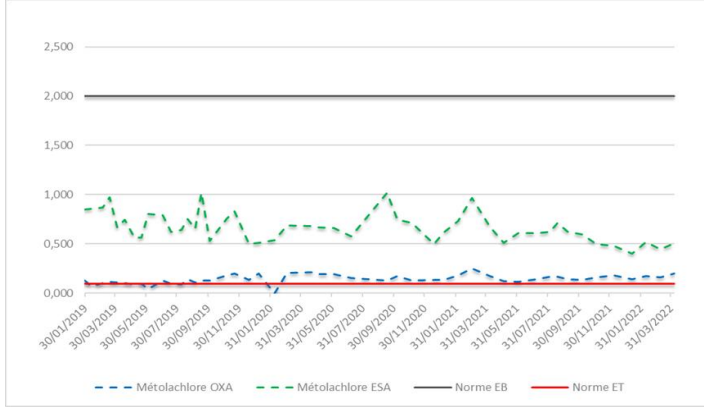

Vulnérabilité et pressions sur l'AAC

Le Lespontès

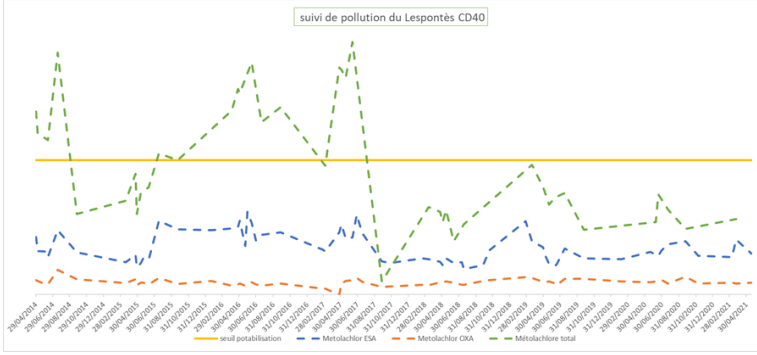

Le Lespontès draine l'AAC, il est en lien direct avec le forage F3 et sans doute le F7

Diagnostics vulnérabilité et pressions sur l'AAC

Vulnérabilité: les transferts vers la nappe se font par transferts souterrains ou superficiels

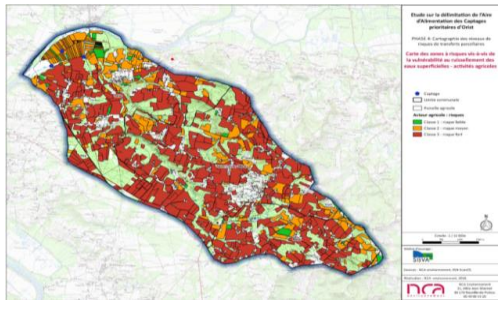

Toute l'AAC est concernée par le ruissellement – 1980 ha SAU-

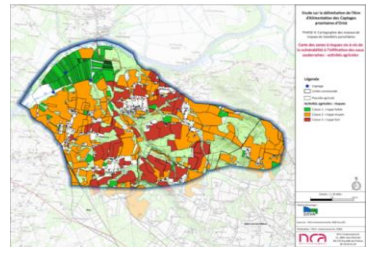

La partie nord est concernée par l'infiltration, commune d'Orist – 750 ha SAU-

Des sollicitations différenciées selon les 2 secteurs dans le PAT

Diagnostic agricole 2019

- SAU AAC 1800 ha
- 75 exploitations environ
- 55ha de SAU en moyenne

- 12 agriculteurs ayant toute leur surface dans l'AAC
- 3 ha de surface moyenne des parcelles (hors Barthes)
- 48% d'éleveurs (bovins et volaille essentiellement)
- 1/3 de double-actifs
- Maïs: 62% de la SAU, en partie associé à des productions animales sous signe de qualité (bœuf de Chalosse, volaille label, veau sous la mère…),

Diagnostics agricole et socioéconomique 2019

- IFT Maïs de 1,28 (région 1,9)
- Substitution S Méto/DMTA P (chloroacétamides), ce dernier non encore détecté sur les EB à Orist
- Agriculture Biologique: 6% des surfaces

- Des filières en place bien maîtrisées, un contexte pédoclimatique peu favorable aux changement de pratiques
- Un potentiel de mobilisation, des changements de pratiques proposées, un Groupe 30 000 actif sur l'AAC,
- Une attente d'informations sur de nouvelles cultures/filières, la filière palmiers de décoration présente sur l'AAC
- Des OPA partenaires potentiels
- Une demande d'accompagnement technique et économique

le contexte territorial

- Un Programme Alimentaire Territorial par le PETR ALO
- Des filières en construction accompagnées par la RNA: chanvre, méthanisation,
- Un projet de MAEC élaboré pour les AAC du département
- Un projet de MAEC à enjeu Eau dans la PAC 2023-2028
- Des aides nationales pour l'agroécologie

EMMA
Eaux Marensin Maremne - Adour

EMMA
Eaux Marensin Maremne - Adour

Les 5 enjeux du Plan d'Action Territorial

ReSources
AGIR POUR L'EAU POTABLE EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Amélioration des pratiques
- Amélioration des connaissances
- Communication et sensibilisation
- Mesures d'accompagnement
- Animation et coordination du programme

Amélioration des pratiques

Six axes de travail pour améliorer la qualité des eaux brutes

- Acquérir des références, expérimenter, *parcelles-vitrine, pratiques et matériel innovants, cultures BNI*
- Développer l'agriculture biologique, *conseil collectif, ferme de référence, lien avec les établissements agricoles, les OPA et les coopératives*
- Lutter contre le ruissellement, *couverts agronomiques, bandes tampon, surfaces en herbe, aménagements parcellaire*
- Baisser la pression phyto, *désherbage localisé, mécanique, qualité de pulvérisation*
- Lutter contre les pollutions ponctuelles, remplissage et vidange des pulvérisateurs sécurisés
- Développer des filières BNI, *chanvre, palmiers, miscanthus, silphie, et tout projet de territoire (Programme Alimentaire Territorial du PETR ALO)*

Mise en place de conseil collectif et un suivi individuel soutenu

Amélioration des connaissances

- Suivi renforcé de la qualité des eaux
- Compréhension des transferts phyto dans le sol et dans l'eau
- Contribution du réseau hydrographique aux transferts de molécules et alimentation des nappes

Communication / sensibilisation

- - Sensibilisation grand public- valorisation des actions agricoles
- - Promotion des territoires Enjeu Eau – lien avec les établissements d'enseignement

Mesures d'accompagnement

- Action foncière
- PAEC (projet agro-environnemental et climatique) et outils économiques incitatifs et innovants
- MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques)
- PCAE (Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles) - et autres mesures

Objectifs de résultats

ACTION	MODIFIER LES PRATIQUES CULTURALES		
	Objectifs stratégiques	Etat des lieux 2019 de l'AAC	Objectifs chiffrés
AGRI 1	Acquérir des références, expérimenter	plusieurs expérimentations déjà réalisées: binage, baisse des produits phyto, suppression du S Métolachlore un Groupe 30 000 proposé sur l'AAC	3 nouvelles expérimentations suivies sur 5 ans, incluant les couverts agronomiques et de nouvelles cultures BNI
		filière Chanvre en cours d'étude	
AGRI 2	Développement de l'agriculture biologique	109ha soit 6% en AB	+190ha en AB
AGRI 3	Limiter les risques de transferts	connaissances à améliorer au niveau parcellaire	100% des fossés contributeurs équipés de bandes tampon
		1370 ha potentiels (dont 632ha avec couverts hivernaux)	1000 ha
		32 éleveurs, 9 éleveurs d'herbivores sur l'AAC 244 ha de prairies	+ 90 ha en prairie
		connaissances à améliorer au niveau parcellaire	identification des besoins au niveau des parcelles ou îlots culturaux
AGRI 4	Diminuer la pression phyto sur la nappe	260 ha recevant du S Métolachlore	objectif 0 ha
		IFT moyen sur l'AAC: 1,28 1330 ha désherbés chimiquement	IFT en baisse notable sur toute la surface , aucun IFT supérieur à 1,3
AGRI 5	Eviter les pollutions ponctuelles	2 aires collectives 5 agriculteurs utilisateurs réguliers 30 intéressés par l'aire de lavage	à affiner: aires supplémentaires ou équipements individuels
AGRI 6	filières et projets de territoire	1 projet alimentaire territorial (PAT) en cours sur le PETR Adour Landes Océances la filière Chanvre à l'étude avec la Région Nouvelle Aquitaine la filière Palmiers présente sur l'AAC	3 journées organisées par an sur les filières
AGRI 7	Suivi individuel soutenu des pratiques	des agriculteurs demandeurs d'un suivi individuel des agriculteurs attentifs aux préconisations des coopératives	30 agriculteurs suivis à terme
NON AGRI 8	prise en compte des risques sanitaires	12 logements en ANC à proximité des Barthes sont non conformes vis-à-vis de la sécurité sanitaire.	12 assainissements à réhabiliter, sous réserve d'accompagnement financier

Objectifs de résultats

ACTION	AMELIORATION DES CONNAISSANCES		
	Objectifs stratégiques	Etat des lieux 2019 de l'AAC	Objectifs chiffrés
CONN 11	**Suivi qualité renforcé**	4 molécules utilisées sont recherchées en 2019 parmi les 14 les plus utilisées, peu de recul sur les analyses des eaux captées par les forages F6 et F7	recherche de toutes les molécules de phytosanitaires utilisées sur l'AAC
CONN 12	**Compréhension des transferts phytos dans le sol et dans l'eau**	Manque de connaissances sur les mécanismes de transferts et le comportement des pesticides et leurs métabolites, dans le sol et dans l'eau	
CONN 13	**Contribution du réseau hydrographique aux transferts de molécules et alimentation des nappes**	Un premier diagnostic a révelé la contribution du Lespontès aux nappes captées et la vulnérabilité de l'AAC aux transferts superficiels. Plusieurs compléments sont nécessaires: sur le contribution du Lespontès aux forages et sur les éléments de paysage, drainage, cheminement des eaux notamment	2 études à réaliser

ACTION	COMMUNICATION		
	Objectifs stratégiques	Etat des lieux 2019 de l'AAC	Objectifs chiffrés
COMM 21	**Sensibilisation grand public, agriculteurs, OPA, tous acteurs**	participation à des manifestations organisées par des collectivités en direction des scolaires et du grand public sur le thème de l'eau	**organisation ou participation à 3 journées par an**
COMM 22	**Promotion des territoires à Enjeu Eau**	intervention en lycée agricole 1 fois par an, non ciblée sur le thème de la qualité de l'eau	**organisation de 1 journée par an**

Objectifs de résultats

ACTION	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT		
	Objectifs stratégiques	Etat des lieux 2019 de l'AAC	Objectifs chiffrés
ACCOM 31	**Statégie foncière**	seuls les Périmètres de protection immédiats appartiennent au syndicat	**30 ha en propriété en PPR**
ACCOM 32	**Veille et accompagnement vers des outils économiques incitatifs et innovants - PAEC**	accès des agriculteurs à des mesures nationales et régionales non spécifiques à l'enjeu Eau	**élaboration d'un PAEC adapté au territoire après validation du PAT**
ACCOM 33	**Mesures Agro Environnementales et Climatiques- MAEC**	1 seule MAEC ouverte sur une petite partie de l'AAC, liée à la biodiversité et aux habitats	**5 km de bandes tampon 1000 ha de couverts agronomiques 1200 ha de surfaces engagées sur une baisse des produits phytos**
ACCOM 34	**PCAE et autres mesures**	accès des agriculteurs à des mesures nationales et régionales pour des investissements non spécifiques à l'enjeu Eau	**38 équipements nouveaux, 580 000€ d'investissement potentiel**

Les indicateurs

QUALITE DE L'EAU	mise en œuvre	évolution du nombre de molécules recherchées
		études réalisées
	résultat	évolution du niveau de pollution par forage, eaux brutes mélangées et Lespontès, et tendanciel

SUIVI DES PRATIQUES	mise en œuvre	nombre d'expérimentations réalisées
		nombre de jours d'animation, de formation
		nombre de participants aux journées
		nombre d'agriculteurs engagés dans un suivi individuel
		surfaces correspondantes
		nombre de projets concernant les filières
	résultats	nombre d'exploitants engagés dans les changements de pratiques, par mesure proposée
		surface correspondantes (diversification des cultures, allongement des rotations, évolution des surfaces en couverts agronomiques et en prairies)
		nombre d'agriculteurs engagés en AB
		surfaces correspondantes par secteur
		évolution de l'occupation des sols par sous secteur
		évolution des IFT et/ou matières actives/ha
		évolution des bandes tampon et IAE
		évolution de la fréquentation des aires de lavage
		création de structures collectives

ACCOMPAGNEMENT	résultats	surfaces acquises par le syndicat et conditions de mise en valeur
		nombre d'investissements liés au changement de pratiques
		nombre de MAEC souscrites

Financement prévisionnel des actions

Enjeux	Intitulé action	TOTAL/5 ans	AEAG	CR	CD40	EMMA	OPA	AUTRES
Amélioration des pratiques	Références technico-économiques et expérimentations	195600	97800				97800	
	Développement de l'agriculture biologique	84000	42000	12600	12600		16800	
	Lutter contre les risques de transferts	57000	28500		8550		19950	
	Diminution de la pression phyto sur la nappe	28000	14000		4200		9800	
	pollutions ponctuelles	9600	4800		1440		3360	
	filières,émergence de projets de territoire	114000	57000		0		39900	
	Suivi individuel renforcé des pratiques	231200	115600		34680		80920	
	Prise en compte des risques sanitaires	120000						120000
	TOTAL ACTIONS AGRI	**839400**	**359700**	**12600**	**61470**		**268530**	**120000**
Amélioration des connaissances	Suivi qualité des eaux renforcé	6000	3000	600	900	1500		
	Compréhension des transferts phytos							
	Etude transferts de molécules-alimentation des nappes	65000	32500	6500		26000		
	TOTAL AMELIORATION DES CONNAISSANCES	**71001**	**35500**	**7100**	**900**	**27500**		
Communication et sensibilisation	Sensibilisation tous publics	12500	6250	2500			3750	
	Promotion des territoires à Enjeu Eau	6800	3400			1020	2380	
	TOTAL COMMUNICATION	**19300**	**9650**	**2500**	**0**	**1020**	**6130**	
Mesures accompagnement	Stratégie foncière	305000	213500	30500		61000	0	
	outils économiques/PAEC	46000	23000				23000	
	Mesures Agro Environnementales et Climatiques	1228422	614211					614211
	PCAE- et autres mesures	585000	234000					351000
	TOTAL ACCOMPAGNEMENT	**2164422**	**1084711**	**30500**	**0**	**61000**	**23000**	**965211**
ANIMATION ET COORDINATION DU PROGRAM	Coordination, animation, suivi et évaluation du PAT	28500	19950	2850		5700		
	Communication et partage d'informations	6000	4200	600		1200		
	TOTAL ANIMATION	**34500**	**24150**	**3450**	**0**	**6900**	**0**	**0**
	TOTAL GENERAL et COFINANCEMENTS	**6222745**	**3003272**	**108850**	**124740**	**185940**	**595320**	**2170422**

La gouvernance du PAT, organisation des acteurs locaux

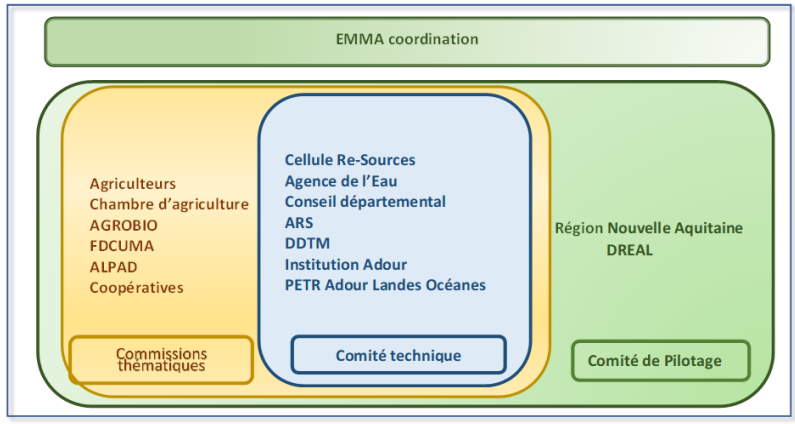

Le PAT: une démarche collective

Aire d'Alimentation des Captages d'ORIST Etapes de validation

Etape 1: examen par les organismes financeurs et validation du plan de financement

Etape 2: présentation et validation du contenu des actions
- par les partenaires agricoles:
  Chambre d'agriculture, FDCUMA, AGROBIO, ALPAD, coopératives, agriculteurs,
- les financeurs: AEAG, CD40, RNA
- les acteurs du territoire, dont l'Institution Adour pour le SAGE
- les institutionnels: ARS, DDT, DREAL

Etape 3: adoption du PAT en CoPil

Etape 4: approbation du PAT par l'Agence de l'Eau (à l'automne) et la Région, signature du Contrat Re-Sources (à l'automne)

Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

EMARGEMENT

Réunion du mardi 28 juin 2022, 14h, Saint-Lon-les-Mines

COLLEGE 1

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
1	Institution Adour	Damien	DELAVOIE		
1	Institution Adour	Marc	SAINT-ESTEVEN		
1	Région Nouvelle Aquitaine	Andde	SAINTE-MARIE		
1	Département des Pyrénées Atlantiques	Monia	EVENE-MATEO		
1	Département des Landes	Henri	BEDAT		
1	Agglomération Pays Basque	Emmanuel	ALZURI		
1	Agglomération Pays Basque	Valérie	DEQUEKER		
1	Agglomération Pays Basque	Philippe	MASSE		
1	Agglomération Pays Basque	Eliane	AIZPURU		
1	Agglomération Pays Basque	David	HUGLA		
1	Agglomération Pays Basque	Yves	PONS		
1	Agglomération du Grand Dax	Hervé	DARRIGADE		
1	Communauté de communes du Seignanx	Isabelle	NOGARO		
1	Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	Francis	BETBEDER		
1	Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans	Jean-Marc	LESCOUTE		
1	Commune de Guiche	Jean-Yves	BUSSIRON		
1	Commune de Mouguerre	Fabiène	HIROGOYEN		
1	Commune de Mendionde	Jean-Bernard	BELCHIT		
1	Syndicat du SCOT Pays Basque et Seignanx	Thierry	AIME		

Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

EMARGEMENT

Réunion du mardi 28 juin 2022, 14h, Saint-Lon-les-Mines

1	Syndicat des eaux du Marensin-Maremne-Adour	Régis	GELEZ		
1	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes	Jean-Marc	LESPADE		
1	Syndicat mixte départemental d'équipement des communes des Landes	Luc	DE MONSABERT		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Raymond	POUYANNE		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Geneviève	DULIN		
1	Syndicat Mixte du bas Adour maritime	Alain	GODOT		
1	Pays Adour Landes Océanes	Valérie	BRETHOUS		

Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

EMARGEMENT

Réunion du mardi 28 juin 2022, 14h, Saint-Lon-les-Mines

COLLEGE 2

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
2	Chambre d'agriculture des Landes				X
2	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	Guy	ESTRADE		
2	Irrig'Adour				
2	Association EHLG				
2	Chambre de commerce et d'industrie Bayonne Pays Basque				
2	Association Port Bayonne Avenir				
2	Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Pyrénées Atlantiques				
2	Fédération des chasseurs des Landes		CASSOU		
2	Association interdépartementale agréée des pêcheurs professionnels en eau douce du bassin de l'Adour et versants côtiers				
2	Association des Amis du Littoral d'Anglet				
2	SEPANSO des Landes				
2	Association Barthes Nature				
2	Association Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV) - antenne de Bayonne				
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de la rive droite de l'Adour		NOEL		
2	Association syndicale autorisée de gestion des barthes de Sainte Marie de Gosse				
2	Société nautique de Bayonne				
2	Office de tourisme d'Anglet				

Commission Locale de l'Eau du SAGE Adour aval

EMARGEMENT

Réunion du mardi 28 juin 2022, 14h, Saint-Lon-les-Mines

COLLEGE 3

Collège	Structure	Prénom	Nom	signature	pouvoir
3	Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne ou son représentant				
3	Préfet des Landes ou son représentant				
3	Préfet des Pyrénées-Atlantiques ou son représentant				
3	DDTM des Landes				
3	DDTM des Pyrénées Atlantiques	didier	LARTIGUE		Cyrielle DUCROT
3	DREAL Nouvelle Aquitaine				
3	ARS Nouvelle Aquitaine				
3	Agence de l'eau Adour-Garonne	Ch.	RAMBEAU		
3	OFB Nouvelle Aquitaine				

Réunion du mardi 28 juin 2022, 14h, Saint-Lon-les-Mines

ACCOMPAGNANTS ET AUTRES PARTICIPANTS

Prénom	Nom	Structure	signature
Nicolas	MENGIN	CD40 - DE	
Christine	DARDY	EMRA	
Kathleen	GUIRAUD	CD64	
Mickaël	LESBATS	Fédération Chasseurs LANDES	
Florian	DECAUNAY	CA 64	
Yann	CHASSERIO	CD40 - PAF	
Xavier	LESUS	CA 40	
Stéphane	SIRON	IA - Service Ressource	
Marie	BARELLE	IA - SAGE Adour aval	